

Paris le, 11 mars 2026

Dans notre établissement, **L'UFAP UNSa Justice** dénonce une situation inadmissible : des surveillants ELAC et BGD sont sollicités pour effectuer le déménagement de leur bureau, allant jusqu'à porter et déplacer des mobiliers lourds. **Nous ne disposons toujours pas à ce jour une ELSP dans notre établissement, PEUX ÊTRE UN JOUR ! Mais depuis aujourd'hui nous avons une Équipe Locale de Déménageur Pénitentiaire.**

A chacun ses priorités !

Rappel clair : ce n'est pas leur mission.

Les surveillants ont pour rôle :

- D'assurer la surveillance des personnes détenues
- De garantir la sécurité au sein de l'établissement
- De participer au bon fonctionnement de la détention



Le port de charges lourdes et les déménagements de mobilier ne font pas partie de leurs attributions.

Faire effectuer ces tâches :

- Met les personnels en danger physiquement
- Les détourne de leurs missions prioritaires
- Démontre un manque de respect pour leur fonction

L'UFAP UNSa Justice rappelle que tout accident de travail survenant dans ces conditions est imputable au service, avec toutes les conséquences administratives et juridiques que cela implique pour l'administration.

L'UFAP UNSa Justice exige :

- Le respect strict des missions des surveillants
- L'arrêt immédiat des demandes de manutention lourde
- L'intervention des services compétents pour tout déménagement de bureaux

Les surveillants ne sont pas des déménageurs !

- Respect des missions
- Respect des personnels
- Respect de la sécurité

L'UFAP UNSa Justice Toujours présent pour le Personnel.